

Paris, le 10 janvier 2013,

LA FFCT : L'ACTEUR DU CYCLOTOURISME EN FRANCE, CONFIRMÉ ET SOUTENU PAR L'ÉTAT

Le ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a renouvelé la délégation de la Fédération française de cyclotourisme jusqu'au 31 décembre 2016.

Jean-Michel Richefort, directeur technique national, reconduit dans ses fonctions par le Ministère, nous explique en quoi cette délégation donne une assise supplémentaire à la Fédération.

Que signifie cette délégation ministérielle pour la Fédération ?

Aux termes de l'article L. 131-14 du Code du sport, une seule fédération agréée reçoit la délégation du Ministre des Sports pour gérer une discipline sportive sur une durée déterminée de 4 ans. Accordée depuis 2006, cette reconnaissance est importante pour la FFCT, qui bénéficie d'une hausse du nombre de ses licenciés et de ses manifestations organisées. En effet, les activités de randonnée à vélo se trouvent dans un champ concurrentiel tant pour la route que pour le VTT de randonnée.



Jean-Michel Richefort,
directeur technique national
de la FFCT

Quelles sont les prérogatives de la FFCT ?

La délégation ministérielle confère à la Fédération une mission essentielle pour la réglementation des organisations, la délivrance de titres sportifs (ex : brevets fédéraux, Audax, randonneurs mondiaux), la représentation internationale ainsi que la formation des licenciés. La FFCT, comme toutes les fédérations sportives, se doit également de respecter ses prérogatives et le cadre réglementaire fixé par son ministère de tutelle, en l'occurrence le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Par conséquent, ces dispositions habilitent la Fédération à édicter les règles propres à sa discipline sportive, et les règlements relatifs à l'organisation des manifestations s'y rapportant.

La FFCT est reconnue d'utilité publique depuis 1979, en quoi répond-elle à l'intérêt général ?

La Fédération française de cyclotourisme renforce toujours sa mission de service public en matière d'éducation de tous les pratiquants, et notamment des jeunes avec un meilleur accompagnement des clubs et des organisateurs. Les différentes formes de pratique développées, la création d'itinéraires sécurisés, ainsi que l'utilisation de nouvelles technologies prouvent que la FFCT joue son rôle de première fédération du vélo loisir en France et sur le plan international. De ce fait, la délégation ouvre de nouvelles perspectives de développement et une organisation cohérente au service du plus grand nombre, en y associant les autres fédérations, unisport et multisports, dont beaucoup de licenciés pratiquent aussi la randonnée à vélo.

La FFCT en bref...

La Fédération française de cyclotourisme est la première fédération de randonnée à vélo en France. Elle a pour objectif de développer le tourisme à vélo en France et la pratique du vélo pour tous. Elle organise 4 500 randonnées en France et à l'étranger, qui attirent chaque année plus de 2 millions de participants. Ses clubs et ses écoles de cyclotourisme accueillent, conseillent et forment débutants et confirmés, à travers toute la France.

En chiffres

- ✓ Création en 1923
- ✓ 96 comités départementaux
- ✓ 23 ligues régionales
- ✓ 350 écoles de cyclotourisme
- ✓ 3 100 clubs
- ✓ et 124 000 licenciés (au 10/12/2012)

Contacts Presse FFCT

Sophie Mauriange : 01.56.20.88.78 / 06.82.70.66.92, presse@ffct.org
 Bertrand Houillon : 01.56.20.88.73 / 06.74.08.21.19, b.houillon@ffct.org
www.ffct.org / www.veloenfrance.fr

